



<http://www.eures.europa.eu>

Ne pas oublier

- * Un passeport ou un document d'identité de l'UE
- * Une traduction certifiée conforme de votre diplôme, si nécessaire
- * Une traduction du Curriculum Vitae
- * Les formulaires E issus de votre bureau de sécurité sociale
- * Une copie de l'acte de naissance
- * Autres documents (ex. permis de conduire, certificat de mariage, ...)

★ Informations supplémentaires

<http://www.eures.europa.eu>

<http://www.belgium.be>

<http://www.diplomatie.be>

<http://www.fiscus.fgov.be>

<http://www.socialsecurity.be>

<http://www.rva.be>

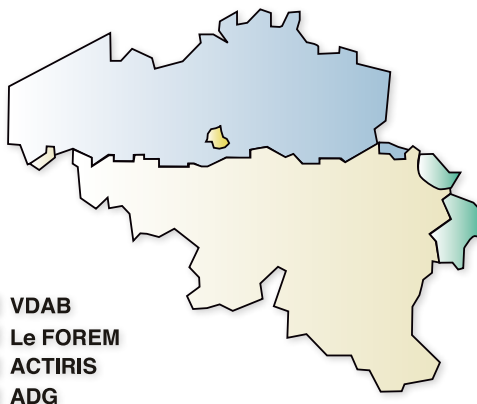
<http://www.brussel.irisnet.be>

<http://www.vlaanderen.be>

<http://www.wallonie.be>

<http://www.dglive.be>

Vous pourrez aussi trouver **un large éventail d'offres d'emploi** sur les sites Internet des journaux locaux et des organisations privées.



- VDAB
- Le FOREM
- ACTIRIS
- ADG

e.r.: F. Leroy, 11, Boulevard l'Empereur, 1000 Bruxelles — 07-2009 - prospecte EURES_F — Fotos: © Toerisme Vlaanderen & KVB



Vivre et travailler
en Belgique

EURES



<http://www.eures.europa.eu>



La Belgique est un état fédéral avec Bruxelles comme capitale. Le pays est divisé en régions et communautés et compte 10 provinces.

Le néerlandais, le

français et l'allemand sont les trois langues officielles de la nation. Grâce à sa situation géographique unique située au cœur de l'Europe, la Belgique est un pays au rayonnement international où la vie est très agréable.

★ Chercher un travail en Belgique

Pour chercher un job en Belgique, vous pouvez contacter un conseiller Eures directement dans votre pays.

Pour connaître les conditions de vie et de travail en Belgique, consultez les sites Internet suivants :

Le portail Eures : <http://www.eures.europa.eu>

Les services publics de l'emploi belges :

- * ACTIRIS/BIJOB (Région de Bruxelles) : <http://www.actiris.be>
- * ADG (Région de langue allemande) : <http://www.adg.be>
- * FOREM (Région wallonne) : <http://www.leforem.be>
- * VDAB (Région flamande) : <http://www.vdab.be>

Si vous désirez trouver un emploi en Belgique, vous devez garder à l'esprit qu'il y a trois langues officielles, différentes selon la région.

Français : Wallonie et Bruxelles

Allemand : Région de langue allemande

Néerlandais/Flamand : la Flandre et Bruxelles

★ Arriver en Belgique

Les personnes qui arrivent en Belgique doivent avoir en leur possession un passeport valide ou une carte d'identité. Les ressortissants des pays qui ont rejoint l'UE en 2007 ont besoin d'un permis de travail valide pour commencer à travailler en Belgique. Cependant, pour les professions en pénurie, une procédure simplifiée est possible. Dans ce cas, le permis de travail peut être accordé en moins de 5 jours sur demande à l'autorité régionale compétente.

Où pouvez-vous obtenir plus d'informations :

Région wallonne :

http://emploi.wallonie.be/THEMES/PERMIS_TRAVAIL/MENU.htm

Région flamande :

http://www2.vlaanderen.be/werk/mig_kort.htm

Région de Bruxelles-Capitale :

http://www.bruxelles.irisnet.be/fr/citoyens/home/travailler/travailler_comme_ressortissant_etranger.shtml

N'oubliez pas d'emporter avec vous vos documents de la série E pour la sécurité sociale (E-100 pour l'assurance maladie, E300 pour les allocations de chômage, E400 pour les allocations familiales, ...)



★ Taxes

- * Taxes sur le revenu : les taux varient, progressivement, selon les revenus (allant de 25% à 50%).
- * TVA : en Belgique, il y a 5 taux avec un maximum de 21%.
- * Taxes locales.

★ Sécurité Sociale

Le système de sécurité sociale belge est basé sur le principe de solidarité et couvre de nombreux services/allocations.

Le montant personnel des contributions à la sécurité sociale est de 13,07% de vos revenus bruts. Ces contributions sont directement déduites de vos revenus par l'employeur.